

## Une fonction stratégique redéfinie : la protection de la population et du territoire



Le Livre blanc place la protection de la population et du territoire au cœur de la stratégie de sécurité nationale.

### Les risques et les menaces ont en effet changé de nature et d'ampleur depuis les années 1990 :

- les attentats de Madrid en 2004 et de Londres en 2005 nous ont rappelé que **l'Europe n'est en aucune façon à l'abri d'actes de terrorisme majeurs** ;
- les **attaques informatiques de grande envergure** que l'Estonie a subies au printemps 2007 ont montré à quel point ce type d'agression pouvait menacer le fonctionnement d'un pays et provoquer des dommages n'ayant rien de virtuel ;
- la menace de **frappe par de nouvelles armes**, en particulier balistiques, doit être d'autant plus prise au sérieux que celles-ci se multiplient ;
- les **crises sanitaires** ont changé d'échelle : le syndrome respiratoire aigu sévère (SRAS), première maladie grave et transmissible à émerger en ce XXI<sup>ème</sup> siècle, et l'épizootie aviaire en sont des exemples ;
- les **catastrophes naturelles** sont d'une intensité nouvelle du fait des évolutions de l'environnement et du climat ; l'ouragan Katrina qui a frappé les Etats-Unis en 2005 et le cyclone Nargis qui a frappé la Birmanie en 2008, ont donné la mesure des défis à relever pour faire face à ce type de situation.

Le territoire et la population apparaissent ainsi plus vulnérables et plus directement exposés à des événements portant gravement atteinte à la vie normale de la Nation.

La dimension nouvelle donnée par le Livre blanc à la protection de la population et du territoire se traduit par **quatre priorités** :

1. **assurer la mission permanente de protection** de la population et du territoire, notamment par la surveillance et le contrôle en profondeur des espaces nationaux et de leurs approches ; dans cette perspective, la France se dotera par exemple :
  - de **moyens renforcés de sauvegarde maritime** ; la majorité des bâtiments et avions de surveillance seront remplacés au cours des quinze prochaines années ; ainsi, le programme BATSIMAR permettra la mise en service de bâtiments de surveillance et d'intervention maritime d'un tonnage supérieur aux patrouilleurs actuels, disposant ainsi de capacités de haute mer. Le programme AVSIMAR remplacera les avions de type Nord 262 et Falcon qui jouent un rôle essentiel dans la sauvegarde des personnes et des biens et la détection des atteintes à

l'environnement (déballastages, pêche illicite). La priorité sera également donnée à la protection des ports civils et militaires d'importance vitale ;

- de **moyens modernisés de surveillance aérienne** ; les radars du réseau de surveillance aérienne seront progressivement remplacés ou rénovés afin d'améliorer la couverture du territoire et d'abaisser le plancher de détection ;
- d'un **système opérationnel de surveillance de l'espace extra-atmosphérique** permettant de détecter les objets susceptibles d'endommager les lanceurs ou les satellites ; le radar GRAVES, actuellement au stade du démonstrateur, sera modernisé dans cette perspective.

2. **renforcer la résilience globale de la société et des pouvoirs publics**, afin de maintenir en toutes circonstances le bon fonctionnement de l'Etat et la continuité de la vie de la Nation. L'alerte et l'information de la population, ainsi que la stratégie de communication, seront placées au centre du processus de gestion de crise. Seront donc par exemple mis en place :

- un **système d'alerte de la population performant et résistant** ; il s'agit de remplacer le système actuel, qui repose uniquement sur l'utilisation de sirènes, par un réseau moderne tirant parti de la diversité des supports aujourd'hui possibles : sirènes, SMS, courriels, panneaux d'affichage public dans les villes, gares, aéroports, réseau routier et autoroutier mais aussi Internet ;
- un **portail Internet gouvernemental** pour la sensibilisation aux risques et aux réactions à adopter en cas de crise ;
- un **centre national d'appel** chargé de renseigner sur les causes des événements, de conseiller les personnes et de répondre aux inquiétudes en faisant intervenir des spécialistes.

3. **se préparer à répondre aux nouveaux risques** ; à cette fin, le Livre blanc prévoit d'importantes mesures, parmi lesquelles :

- la **création d'une agence de la sécurité des systèmes d'information**, permettant à la France de se doter d'une capacité active de défense de ses systèmes d'information ;
- la **création d'un centre national commun de formation et d'entraînement civil et militaire** dans le domaine de la lutte contre la menace nucléaire, radiologique, bactériologique et chimique (NRBC) ;
- l'**équipement en matériel de protection NRBC de l'ensemble des personnels de première intervention** du dispositif de sécurité publique ;

Dans le même but, la France lancera le développement et l'**acquisition d'un système de détection et d'alerte avancées des missiles balistiques** pouvant menacer la population ; ce système reposera sur des moyens radar à très longue portée et sur une composante spatiale permettant de détecter les tirs de missiles à partir de la chaleur dégagée par leur propulseur.



4. **développer la capacité de réaction rapide des pouvoirs publics** en cas de crise ; le Livre blanc prévoit, entre autres, à ce titre :
- la **création d'un centre de gestion interministérielle de crise**, qui sera situé place Beauvau à Paris ;
  - la **réorganisation de la planification de gestion de crises** ; les plans gouvernementaux seront initiés par le Conseil de défense et de sécurité nationale et préparés par le Premier ministre, qui s'appuiera à cette fin sur le nouveau Secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale ; le ministère de l'intérieur assurera plus particulièrement la préparation des plans à dominante d'ordre public et de protection et de sécurité civiles.
  - l'**extension de la compétence des préfets de zone de défense et de sécurité**, qui deviennent l'échelon de déconcentration interministérielle de premier rang en matière de préparation et de gestion des crises majeures ;
  - une **coordination renforcée entre le dispositif de sécurité intérieure et de sécurité civile et les armées** ;
  - la **réalisation d'entraînements réguliers et une analyse systématique du retour d'expérience** ; ces entraînements associeront l'ensemble des acteurs de la gestion de crises, des plus hauts décideurs politiques aux acteurs de terrain en passant par les élus locaux.

Les réponses à ces quatre priorités s'envisagent naturellement dans un cadre européen, qui constitue pour la France le cadre de référence, tant il est vrai que la plupart des crises majeures comportent une dimension internationale et appellent une réponse concertée.